

Commune de La COUARDE-SUR-MER
Mairie
9 Grande Rue
17670 LA COUARDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

N° 2022054

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 septembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Dominique BAESJOU, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Mathieu BONITON, Jacques DURET, Franck DUVERNAY, Philippe MARSAC.

Étaient absents : Madame Vanina PICHEVIN et Monsieur Jean-Claude BROCHARD.

Pouvoirs : Vanina PICHEVIN à Mathieu BONITON,
Jean-Claude BROCHARD à Philippe MARSAC.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BONITON

OBJET : AMENAGEMENT AVENUE D'ANTIOCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE PERCUES EN 2021

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de l'avenue d'Antioche située entre le carrefour de l'avenue du Peu Ragot et le carrefour formé par l'avenue du Mail et la route de Joachim.

Ce tronçon comporte des insatisfactions en matière de sécurité routière avec une large voie rectiligne partagée par des véhicules motorisés et cyclistes qui invite à la vitesse malgré des dos-d'âne.

Par ailleurs de nombreux obstacles sont identifiés au Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) créant une rupture de l'accessibilité entre les secteurs du Peu Ragot et du Mail qui ont fait l'objet d'aménagements récents. Cette dimension est d'autant plus importante que cette voie dessert l'espace tennistique qui prône le tennis pour tous avec un tournoi international handisport organisé tous les ans.

Cet axe très minéral doit être cassé pour redonner une perméabilité au sol au moyen de noues végétales pour capter les eaux de ruissellement. De la verticalité sera également apporté par la

plantation d'arbres.

Le projet prévoit de réorganiser les trottoirs (largeur moyenne 2 ml au sud et 1,60 ml au nord), la chaussée (5,20ml) et les aires de stationnement (2 ml de largeur), dans l'emprise de l'avenue, afin de créer une noue (largeur moyenne 2,20 ml pour profondeur d'environ 60 cm), solution qui permet d'obtenir une rétention de 100 m3 environ, d'infiltrer les eaux pluviales et de limiter la pollution par la mise en place de plantes utilisées pour la phytoremédiation.

En matière de calendrier, les travaux devraient débuter fin octobre pour 7 à 8 semaines.

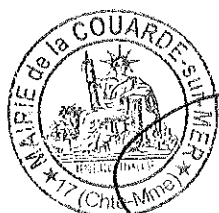
Sont ensuite détaillés les montants prévisionnels de l'opération :

DESIGNATION	MONTANT HT
1 – Travaux préalables	5 725,00 €
2 – Terrassements	38 136,00 €
3 – Démolition et dépose mobilier urbain	8 255,00 €
4 – Tranchées	2 883,00 €
5 – Tranchées drainantes	6 840,00 €
6 – Réseaux d'eaux pluviales	5 542,00 €
7 – Adaptation des regards	7 310,00 €
8 – Béton	900,00 €
9 – Voirie – Revêtements de sols	100 304,00 €
10 – Enrobé – Bitume – Liants et agrégats	24 000,00 €
11 – Plan de récolement	650,00 €
12 – Révision des prix	10 027,25 €
13 – Honoraires de maîtrise d'œuvre	12 002,62 €
TOTAL HT	222 574,87 €

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le soutien de la D.I.D. au titre de la répartition 2022 du produit des amendes de police perçu en 2021 pour les opérations éligibles d'aménagement de cheminements doux sécurisés ou petits aménagements sécurisés soit 40% d'une dépense plafonnée à 50 000 € HT;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier ;
- de valider le plan de financement tel que présenté :

ORGANISME	MONTANT HT	POURCENTAGE
ETAT	-	-
DEPARTEMENT - DID	20 000,00 €	8,99 %
AUTOFINANCEMENT	202 574,87 €	91,01 %
EMPRUNT	-	-
TOTAL HT	222 574,87 €	100,00 %



Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

La Courde, le 14 septembre 2022.

Le Maire,
Patrick RAYTON.